

**United Nations**

**ECONOMIC  
AND  
SOCIAL COUNCIL**

**Nations Unies**

**CONSEIL  
ECONOMIQUE  
ET SOCIAL**

UNRESTRICTED

E/475

18 juillet 1947

FRENCH

ORIGINAL : ENGLISH

---

COMITE DE L'ORDRE DU JOUR

Rapport présenté à la cinquième session du Conseil

1. A sa quatrième session le Conseil a créé un Comité de l'ordre du jour dont le mandat est contenu dans les articles ci-dessous du règlement intérieur du Conseil économique et social:

Article 13

Le Conseil désigne à cet effet un Comité chargé d'établir l'ordre du jour et comprenant le Président, les deux Vice-présidents et deux autres membres qui sont élus à chaque session du Conseil et restent en fonctions jusqu'à ce qu'ils soient remplacés à la session suivante. Le Président du Conseil assume la présidence de ce Comité.

Article 14

Avant chaque session, le Comité examine l'ordre du jour provisoire et fait au Conseil des recommandations à ce sujet lors de la première séance de la session; notamment, il propose des additions, des ajournements ou des déplacements de points à débattre dans l'ordre du jour. Un Etat Membre de l'Organisation des Nations Unies, une institution spécialisée ou une organisation non gouvernementale de la catégorie A, qui a demandé l'inscription d'une question à l'ordre du jour provisoire a le droit, par l'intermédiaire de son représentant, de faire connaître ses vues à toute séance du Comité chargé d'établir l'ordre du jour, où se discute l'inscription de ce point à l'ordre du jour.

2. Le Comité de l'ordre du jour de la cinquième session a tenu trois séances les 17 et 18 juillet.

Présents: Le premier Vice-président, M. Jan Paranek, Président

M. Finn Moe (Norvège)  
M. A.C. Smith (1ère séance) (Canada)  
M. George Davidson (2ème et 3ème séances)

Secrétariat :

M. A.D.K. Owen  
M. Stanczyk  
M. G.E. Yates  
M. A. Cordier (points 26 et 27 du paragraphe 7 ci-dessous)  
M. Giraud (point 4 du paragraphe 7 ci-dessous)

5. Le Comité a pensé que tous les points inscrits à l'ordre du jour provisoire communiqué aux membres par le Secrétaire général le 27 juin 1947, conformément aux articles 7 et 9 du règlement intérieur (E/446) et tous les articles supplémentaires communiqués aux membres par le Secrétaire général le 14 juillet (E/446/Add.1), étaient en bonne et due forme et qu'à une exception près, indiquée ci-après, ils devaient figurer à l'ordre du jour provisoire soumis au Conseil en même temps que le point ci-dessous proposé par la délégation norvégienne le 16 juillet 1947 (voir E/472) :

"Examen de la question de l'adoption universelle du système métrique international des poids et mesures et du système décimal monétaire".

Quant au point "Suppression des taxes, des subsides et tarifs douaniers qui entravent l'approvisionnement des producteurs habituels et officiels de produits alimentaires, indispensables aux pays consommateurs le Comité a à sa disposition le document E/466 et il est informé en outre que la délégation de Cuba envisage une étude échelonnée sur une longue période à laquelle les institutions spécialisées intéressées seraient associées, plutôt que des mesures tendant à apporter des modifications immédiates au régime des tarifs. Le Comité pense que le Conseil ne doit pas étudier cette question séparément, étant donné que la Commission préparatoire de la Conférence des Nations Unies du commerce et

de l'emploi créée par le Conseil est actuellement en session et il recommande d'en ajourner l'examen jusqu'à ce que soient terminés les travaux de la Commission préparatoire et ceux de la Conférence technique générale des Nations Unies du commerce et de l'emploi dont la convocation est envisagée pour une date ultérieure.

En ce qui concerne le point relatif à la protection des travailleurs émigrants et immigrants proposé par la Fédération américaine du Travail (document E/454), le Comité a décidé de recommander l'inclusion de ce point dès que la Fédération aura confirmé officiellement que son conseil exécutif a approuvé la présentation de ce point. (x)

Pour deux autres points de l'ordre du jour, le Comité a décidé de recommander qu'ils soient subdivisés chacun en deux points séparés:

(i) Arrangements relatifs à la collaboration avec le Conseil de tutelle (points N° 24 du document E/C.3/1 et N° 30 et 31 du paragraphe 7 ci-dessous):

- A. Méthodes destinées à assurer la collaboration avec le Conseil de tutelle.
- B. Conseils relatifs au questionnaire provisoire adopté par le Conseil de tutelle conformément à l'Article 88 de la Charte.

(ii) Rapport du Comité chargé des négociations avec les institutions spécialisées (points N° 27 du document E/C.3/1 et N° 14 et 34 du paragraphe 7 ci-dessous):

- A. Rapport sur les négociations avec l'Union postale universelle
- B. Autres rapports du Comité chargé des négociations avec les institutions spécialisées, y compris les rapports sur les négociations avec l'Organisation mondiale de la santé et l'Union internationale des télécommunications.

4. A la demande de l'Alliance coopérative internationale et de la Fédération américaine du Travail, le Comité a entendu les représentants de ces deux organisations (M. W. Campbell pour l'Alliance coopérative internationale et Miss Tony Sender, pour la Fédération américaine du Travail) au sujet des points proposés par ces organisations : respectivement "administration internationale des ressources pétrolières du monde." (point 36 du paragraphe 7 ci-dessous) et "protection des travailleurs émigrants et immigrants" (point 35 du paragraphe 7 ci-dessous). M. Chiang Hsieh de l'Organisation internationale du Travail était également présent à titre consultatif pour le point 29.

5. Lorsqu'il a examiné l'ordre dans lequel les points devaient figurer à l'ordre du jour provisoire recommandé au Conseil, le Comité s'est préoccupé :

- a) de grouper ces points par sujets;
- b) de la manière de procéder à l'examen de ces points tant en session plénière qu'en session des comités et du temps probable dont devra disposer le Conseil pour cet examen;
- c) de la date à partir de laquelle les documents s'y rapportant ont été ou seront mis à la disposition des membres; et
- d) de considérations particulières relatives au temps ou à d'autres points exposés dans le document E/C.3/1.

6. Le Comité tient, pour certains points, à attirer l'attention du Conseil sur les considérations suivantes (les chiffres se réfèrent au paragraphe 7 ci-dessous) :

- Point 2 : (a) Règlement intérieur des Commissions du Conseil  
(b) Projet d'amendement de l'article n° 10 du règlement intérieur du Conseil

Le Comité recommande que l'amendement au règlement intérieur du Conseil mentionné au paragraphe (c) du document E/C.3/1 soit ajouté à ce point et que ce dernier soit renvoyé à un Comité avant que le

Conseil en aborde la discussion approfondie. Le paragraphe (C) du document E/C.3/1 a trait aux difficultés que soulèvent d'une part les conditions exigées aux articles 7 et 9 qui stipulent que le Secrétaire général doit communiquer l'ordre du jour provisoire aux membres et aux autres organismes intéressés vingt-et-un jours au moins avant la séance d'ouverture de la session, et d'autre part, les termes de l'article 10 qui autorise la présentation de points de l'ordre du jour après cette date.

Point 4 Rapport du Secrétaire général sur le projet de convention sur le crime de génocide

Le Comité prie le Secrétaire général de lui communiquer une note relative au programme futur et à la méthode à suivre pour l'examen de cette question telle qu'elle est envisagée dans la résolution du Conseil du 28 mars (E/325).

Points 5 et 6 Examen de la question de l'adoption universelle d'un calendrier mondial

Examen de la question de l'adoption universelle du système métrique international des poids et mesures et du système décimal monétaire

On a proposé à la quatrième session du Conseil de créer au début de la cinquième session, un comité restreint chargé d'examiner les renseignements réunis par le Secrétariat au sujet du point 5. Le Comité propose que ce même comité soit chargé de l'examen préliminaire de la résolution présentée par la délégation de la Norvège (point 6).

Point 15 Rapport provisoire de la seconde session de la Commission préparatoire de la Conférence des Nations Unies du commerce et de l'emploi

Le Comité de l'ordre du jour a pris note de la requête de la Commission préparatoire de la Conférence des Nations Unies du commerce

et de l'emploi, siégeant actuellement à Genève, demandant que le Président, M. Max Suetens, présente le rapport de la Commission préparatoire au Conseil et que le Conseil examine ce rapport à une date fixée d'avance; le Comité a également pris note de la recommandation de convenir de la date du 28 juillet afin de permettre l'examen du rapport avant la fin de juillet, comme le désire la Commission préparatoire, et permettre au Président de s'absenter de Genève lorsque les débats pourront être interrompus le moins longtemps possible. Le Comité recommande au Conseil d'être prêt à aborder l'examen de ce point le 28 juillet prochain, si le Président de la Commission préparatoire peut assister à la séance, comme il a été prévu, bien que ceci implique, dans une certaine mesure, des modifications à l'ordre du jour.

#### Point 34

Le Comité a noté que le Conseil aura reçu, à sa cinquième session, un rapport de l'Organisation internationale de l'aviation civile et un rapport provisoire de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture et que des rapports de l'Organisation internationale du Travail et de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture parviendront plus tard, au cours de l'année, après la cinquième session et avant l'Assemblée générale. Le Comité est certain que le Conseil considère de la plus haute importance pour l'accomplissement de sa tâche de recevoir et d'examiner comme il est prévu à l'Article 64 de la Charte, des rapports des institutions spécialisées et de transmettre ses observations à leur sujet à l'Assemblée générale.

Le Comité a également noté que, pour le moment, en raison d'une part des dates des conférences annuelles des institutions spécialisées au cours desquelles ces rapports sont habituellement adoptés et d'autre part des dates des sessions du Conseil et de l'Assemblée générale, les rapports ne peuvent être examinés par le Conseil à une session précédant l'Assemblée générale. Le Comité prie le Secrétaire général de présenter ses observations au Conseil sur la question de savoir comment le Conseil pourra examiner ces rapports avant qu'ils soient examinés par l'Assemblée générale. Le Comité recommande que ce point de l'ordre du jour soit examiné à la fin de la session afin de permettre d'étudier comme il convient les rapports, dès qu'ils auront été reçus, ainsi que la méthode à suivre à cet égard.

Point 35 - Protection des travailleurs émigrants et immigrants

Le Comité recommande que l'examen approfondi de ce point soit reporté à une session ultérieure, si le Conseil désire, à cette session, demander à l'Organisation internationale du Travail de préparer un rapport sur la question.

Point 36 - Administration des ressources pétrolières du monde

Le Comité demande que l'on prenne acte du fait que, à son avis, ce point proposé relève, à proprement parler, du domaine du Conseil. Le Comité considère que son mandat exclut l'examen du fond des points proposés, sauf dans la mesure où il s'agit de questions d'admissibilité ou de priorité. Il tient cependant à attirer l'attention du Conseil sur les conséquences importantes de l'inscription de ce point à l'ordre du jour. Le problème soulevé par ce point est d'une portée très étendue et il est étroitement relié à d'autres problèmes se rapportant eux-mêmes de très près à d'autres produits de base. Ce problème, à plusieurs égards, présente un grand intérêt pour plusieurs organisations internationales. La Commission préparatoire de la Conférence des Nations Unies du commerce et de l'emploi et la Conférence des Nations Unies sur les ressources techniques dont la convocation est envisagée représentent, toutes deux, des organismes créés par le

Conseil s'intéressant à cette question. En outre, le Conseil peut examiner quelle peut être la compétence de ses commissions permanentes à ce sujet.

De plus, il est possible que des études soient entreprises conjointement avec d'autres Conseils des Nations Unies.

C'est pourquoi le Comité propose que le Conseil examine la question de savoir si le point doit être inscrit à l'ordre du jour de la cinquième session ou s'il doit être reporté à une session ultérieure au cours de laquelle il pourra être examiné d'une manière plus approfondie. Dans le cas où le Conseil désirerait inscrire ce point à l'ordre du jour de la cinquième session, le Comité recommande que l'examen se borne aux méthodes à adopter pour l'étude du problème et à la question de savoir quels organismes intéressés doivent être consultés.

7. Compte tenu des considérations ci-dessus, le Comité de l'ordre du jour soumet au Conseil l'ordre du jour provisoire suivant :



1. Adoption de l'ordre du jour
- 2.(a) Règlement intérieur des Commissions du Conseil (E/460)
- 3.(b) Projet d'amendement de l'Article 10 du règlement intérieur du Conseil
3. Demande d'admission à l'UNESCO présentée par la Hongrie (E/261/Add.1)
4. Rapport du Secrétaire Général sur le projet de convention du crime de génocide (E/447; E/476)
5. Examen de la question de l'adoption universelle du calendrier mondial : Question inscrite sur demande de la délégation du Pérou (E/291, E/465)
6. Examen de la question de l'adoption du système métrique international de poids et mesures et du système décimal monétaire : Question inscrite sur demande de la délégation de Norvège (E/472)
7. Rapport de la Commission Fiscale (E/440)
8. Chapitre 5 du Rapport de la première session de la Commission des Droits de l'Homme relatif aux Communications (E/259)
9. Chapitre 3 du Rapport de la première session de la Commission de la Condition de la Femme relatif aux Communications (E/281/Rev.1)
10. Rapport de la première session de la Sous-Commission de la Liberté d'Information et de la Presse (E/441, E/448)
11. Transfert aux Nations Unies des fonctions et pouvoirs exercés par la Société des Nations en vertu des conventions internationales pour la suppression de la traite des femmes et des enfants du 30 septembre 1921 et du 11 octobre 1933, et de la convention internationale pour la répression de la circulation et du trafic des publications obscènes, du 12 septembre 1923 (E/444)
12. Rapport du Secrétaire Général sur les progrès réalisés dans l'exécution de la Résolution No.58 de l'Assemblée Générale relative aux fonctions consultatives exercées en matière de service social par l'UNRRA et transfert aux Nations Unies (E/458)
13. Transfert à la Commission Provisoire de l'Organisation Mondiale de la Santé de certains avoirs des Nations Unies (E/470)
14. Rapport du Comité chargé des négociations avec les Institutions Spécialisées sur les négociations avec l'Union Postale Universelle
15. Rapport préliminaire de la 2ème session de la Commission Préparatoire de la Conférence des Nations Unies du Commerce et de l'Emploi (E/469)
16. Rapport sur la Conférence Internationale du Bois, convoqué par l'OAA (E/455)
17. Rapport de la 2ème session de la Commission des Questions Economiques et de l'Emploi (E/445)
18. Rapport du Secrétaire Général sur les besoins de secours après la cessation des activités de l'UNRRA (E/462).

19. Rapport du Secrétaire Général sur les besoins financiers des régions dévastées (E/457)
20. Aide d'Experts aux Gouvernements Membres (E/471)
21. Rapport des première et seconde sessions de la Commission Economique pour l'Europe
22. Rapport de la 1ère session de la Commission Economique pour l'Asie et l'Extrême-Orient et Rapport de la Commission siégeant en Comité de Travail (E/452)
23. Rapport du Secrétaire Général sur la reconstruction de l'Ethiopie et d'autres régions dévastées non comprises dans le Rapport de la Sous-Commission temporaire de la reconstruction économique des régions dévastées. (E/450)
24. Création d'une commission économique pour l'Amérique Latine: question soumise par la Délégation du Chili (E/468)
25. Nomination de membres pour pourvoir aux sièges/vacants du Comité Central Permanent de l'Opium (E/467) provisoirement
26. Rapport provisoire du Fonds International de Secours à l'Enfance (E/459)
27. Rapport sur les progrès faits en ce qui concerne la proposition du Secrétaire Général, relatif à la contribution du salaire d'une journée de travail (E/464)
28. Rapport du Comité OIG du Conseil
29. Droits Syndicaux (Liberté d'Association) (E/C.2/28; E/C.2/32; E/372)
30. Arrangements relatifs à la collaboration avec le Conseil de Tutelle
31. Conseil relatif au questionnaire provisoire adopté par le Conseil de Tutelle conformément à l'article 88 de la Charte.
32. Rapport de la Réunion d'Experts pour les passeports et les formalités de frontières (E/436)
33. Rapports ultérieurs du Comité chargé des négociations avec les Institutions Spécialisées
34. Rapports des Institutions Spécialisées et note du Secrétaire Général sur les dispositions à prendre
35. Protection de la main-d'oeuvre émigrante et immigrante: question inscrite sur la demande de la Fédération américaine du Travail (E/454)
36. Administration des ressources pétrolières du monde: question soumise par l'Alliance Coopérative Internationale (E/449)
37. Validation des membres des Commissions
38. Election de deux membres du Comité de l'Ordre du Jour pour la sixième session

39. Programme provisoire de 1948

Question recommandée pour être remise à une étude ultérieure :  
Suppression des taxes, subsides et tarifs douaniers qui entravent  
l'approvisionnement des producteurs habituels et officiels de produits  
alimentaires indispensables aux pays consommateurs : question  
inscrite sur la demande de la délégation cubaine (E/466).